

Compte rendu du Conseil d'Administration **Séance du mardi 3 mars 2009**

Il est 17h35.

25 membres votants sont présents (sur 27). Le quorum est atteint. La séance est ouverte.

Mme Blanc se propose d'assurer le secrétariat, assistée de Mme Motrot.

Elle précise que Mme Devé, personne qualifiée, est officiellement nommée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie ; elle sera membre votant.

En ce qui concerne la personne qualifiée désignée par le Conseil Général, elle est en attente de sa nomination en remplacement de M. Lucet.

Approbation à l'unanimité du compte-rendu du C.A. du 25 novembre 2008.

L'ordre du jour est abordé.

I – DOMAINE PEDAGOGIQUE.

1) Dotation horaire globalisée, rentrée 2009.

Mme Blanc donne quelques précisions de date :

- DHG reçue le 26 janvier 2009.
- Conseil pédagogique réuni le 2 février 2009.
- Instruction en commission permanente le 5 février.

Ensuite, un commentaire est fait sur les choix de la répartition.

Effectifs retenus par l'Inspection Académique : les documents ont été distribués en commission permanente ou envoyés par la poste.

Propositions de création de classes par niveau :

7 classes de 6^{ème}

6 classes de 5^{ème}

7 classes de 4^{ème}

7 classes de 3^{ème}

1 UPI

DHG : globale : voir document 1

- 840,50 dont :
 - 786,50 heures poste
 - 54 HSA
- Ecart : -27,10 heures poste.

Avec cette DHG :

- nous n'aurons pas de suppression de poste.
- Un CSD (complément de service donné) de 9 heures en musique.
- Avec les 27,10 heures poste d'écart, nous n'aurons pas de création de poste mais des demandes de blocs de moyens provisoires (BMP) dans les disciplines où nous ne couvrons pas les besoins, compte-tenu : des heures d'enseignements, des heures de « soutien », des temps partiels demandés et des heures supplémentaires attribuées.

BMP demandés :

- 6 heures en anglais
- 12,5 heures en histoire-géographie
- 8,5 heures en SVT

- 8 heures en arts plastiques
- Total : 35 heures poste

Utilisation des heures « mobiles » et des moyens complémentaires :

Les dispositifs d'aide qui seront mis en place représentent :

- 7 heures d'ATP en 6^{ème}
- 3,5 heures de soutien en 6^{ème} en français
- 3,5 heures de soutien en 6^{ème} en mathématiques.
- 6 heures de soutien en français en 5^{ème}
- 3 heures de soutien en mathématiques en 5^{ème}
- 7 heures de consolidation en mathématiques en 4^{ème}
- 2 heures de GRS
- 8 heures pour le dispositif dérogatoire d'accompagnement pour des élèves accueillis après conseil de discipline, décrocheurs ou en difficulté scolaire de 4^{ème} et 3^{ème}.
- 1 heure complémentaire aux 2 heures attribuées pour la DP3.
- 1 heure pour le B2i.
- 2 heures pour le site du collège.

Langues : prévisions en fonction des effectifs.

- en latin :
 - 2 groupes en 5^{ème}
 - 2 groupes en 4^{ème}
 - 1 groupe en 3^{ème}.
- Niveau 6^{ème}
 - 1 groupe de bi-langues
 - 4 heures d'allemand
 - 2 heures d'anglais
 - 6 groupes d'anglais

Si l'effectif du groupe de bi-langues n'atteignait pas 25 élèves, il sera peut-être nécessaire d'ouvrir un 7^{ème} groupe d'anglais, à condition que la DIMEP puisse nous accorder les moyens.

- Niveau 5^{ème}
 - 1 groupe de bi-langues
 - 3 heures d'allemand
 - 3 heures d'anglais
 - 6 groupes d'anglais
- Niveau 4^{ème}
 - 1 groupe d'allemand LV1
 - 1 groupe d'allemand LV2
 - 7 groupes d'anglais LV1
 - 1 groupe d'anglais LV2
 - 6 groupes d'espagnol LV2
- Niveau 3^{ème}
 - 1 groupe d'allemand LV1
 - 1 groupe d'allemand LV2
 - 7 groupes d'anglais LV1
 - 1 groupe d'anglais LV2
 - 6 groupes d'espagnol LV2

Mme Brunol, parent d'élève, soulève le problème de la livraison des appartements et des maisons de la Rue de Vaux situés sur la commune de Melun, où d'après elle, il serait probable que des parents demandent des dérogations pour entrer au collège de Vaux le Pénil.

Mme Blanc répond que c'est Monsieur l'Inspecteur d'Académie qui accorde ou non les dérogations mais qu'il est toujours tenu compte des effectifs.

Mme Devé précise qu'à la Mairie elle a déjà reçu une demande de dérogation pour le primaire.

Les questions sur la répartition de la DHG ayant été soulevées en commission permanente, il n'y en a pas ce jour.

Il est procédé au vote sur la proposition de répartition de la DHG.

(Arrivée de Mme Fleury à 18 heures : 26 membres votants).

Vote : 26 présents Pour : 26

La parole est laissée à Mme Motrot pour la présentation du point 2 de l'ordre du jour.

II – DOMAINE BUDGETAIRE.

2) Décisions budgétaires modificatives pour information.

Madame MOTROT, Gestionnaire, donne lecture des décisions budgétaires modificatives pour information.

Celles ci n'appellent pas de questions de l'assemblée.

- la D.B.M N° 14 concerne l'inscription au budget au chapitre B compte 60614 (chauffage), la somme de 10 000,00 € (subvention allouée par le Conseil Général).

- la D.B.M N° 15 concerne l'ajustement **des chapitres A1 et C** par des virements de compte à compte.

L'ajustement a consisté à des virements de crédits à l'intérieur des chapitres ci-dessus.

Et **au chapitre F** pour une régularisation de l'aide à la scolarité pour deux élèves pour un montant de 160,00 €.

- la D.B.M N° 16 concerne l'inscription au budget de la subvention allouée par le Conseil Général pour un montant de 1 288,10 € . Cette somme correspond à l'acquisition d'un sèche linge budgétée au **chapitre ZD**.

- la D.B.M N° 17 concerne l'ajustement du **chapitre D** par des virements de compte à compte.

- les D.B.M N° 18 et 19 correspondent aux écritures de fin d'exercice. Elles prennent en compte l'augmentation du stock alimentaire. Elles consistent aussi en l'ajustement des participations suivantes :

- FARPI (Fonds Académique de rémunération des personnels d'internat)

- FCSH (fonds commun du service d'hébergement) et Participation aux charges communes en fonction des recettes du R2 effectivement réalisées en 2008.

- la D.B.M N° 20 concerne l'ajustement **des chapitres B, C et D** par des virements de crédits de compte à compte à l'intérieur du chapitre.

- la D.B.M N° 21 concerne l'inscription au budget des frais de gestion des assistants d'éducation pour un montant de 48,00 €.

- et les D.B.M N° 22 et 23 concernent des ajustements **des chapitres spéciaux J38 et N3** en fonction des dépenses effectivement réalisées.

2bis) Décision budgétaire modificative pour vote.

Prélèvement sur fonds de réserve – Service spécial R2

Madame MOTROT, Gestionnaire demande au Conseil d'Administration d'autoriser Madame la Principale de prélever la somme de **9 500,00 €** sur les fonds disponibles du Service Annexe d'Hébergement pour régler les factures des denrées alimentaires de l'année 2008.

Elle informe les membres que le montant des fonds disponibles actuellement s'élève à : **37 991,52 €** et qu'après prélèvement, il sera de : **28 491,52 €**

Elle explique que ces factures n'ont pu être réglées en raison de la forte augmentation des prix. Et que les recettes effectivement réalisées n'ont pas permis de régler la totalité des dépenses.

Elle précise que ces factures correspondent à la bonne qualité des repas, à l'amélioration du menu de Noël et à la reconstitution du stock alimentaire pour débiter l'année 2009.

Elle insiste sur le fait que la restauration scolaire est au système forfaitaire et que le prix dans l'assiette, après déduction des charges, n'était que de 1,59 €.

Vote : Présents : **26** Pour : **22** Contre : **0** Abstention : **4**

Mme Blanc adresse ses remerciements au nom du C.A., au Conseil Général pour l'attribution des 10 000€ alloués au chapitre B.

3) Convention d'occupation précaire.

Madame BLANC, Principale, met au vote une convention d'occupation précaire du logement de fonction du Principal ayant eu une dérogation à l'obligation de loger, à **Madame DEFOSSE Nadia**, infirmière au Collège les Capucins à Melun, en sachant que la décision d'attribution appartient au Conseil Général.

Madame DEFOSSE est autorisée à occuper le logement à compter du .../... jusqu'au 31 août 2009 inclus pour un loyer mensuel de **561,00 €** plus **100,00 €** de provisions de charges.

La convention sera signée à la date réelle de l'installation.

L'occupation de ce logement est consentie moyennant une redevance déterminée à partir de la valeur locative du logement estimée par les domaines à laquelle il faut déduire un abattement de 15 % en raison de la précarité de l'occupation.

Elle informe les membres que les recettes seront versées sur le compte de l'établissement .

L'avis est soumis au vote : **à l'unanimité**

III QUESTIONS DIVERSES.

Le point 3 est abordé et selon la thématique, les réponses seront apportées par Mme MOTROT, Mme CLEMENT ou Mme BLANC.

Questions des élèves :

Avant d'y répondre, Mme BLANC précise qu'il est dommage d'attendre le Conseil d'Administration du mardi 3 mars 2009 pour aborder le point 3. Elle a demandé à Mesdames les Conseillères Principales d'Education de répondre aux élèves, à certaines de leurs questions lors des conseils des délégués.

En outre, Mme BLANC précise qu'elle souhaitait être présente au prochain conseil des délégués pour répondre aux questions des élèves pour que le Conseil d'Administration garde son rôle d'instance décisionnelle.

1) Est-il possible d'installer un miroir dans les toilettes des filles ?

Oui, un miroir incassable sera installé.

2) Peut-on rallonger de cinq minutes la récréation du matin ?

Un débat est ouvert. Les parents ne souhaitent pas revenir à la situation antérieure. La demande émanait de leurs fédérations pour des raisons de sécurité et pour éviter que les élèves courent pour aller prendre leur bus.

Les professeurs expliquent qu'ils sont toujours gênés du fait que la récréation du matin ne dure que 10 minutes.

Quant aux CPE présentes, elles précisent que les personnels de la vie scolaire ne souhaitent pas voir se prolonger la récréation.

Les élèves ne proposent pas de solutions pour reporter les cinq minutes. Madame BLANC explique qu'elle ne peut diminuer une heure de cours et qu'anticiper la rentrée du matin ou prolonger la matinée entraînerait des difficultés pour les élèves qui prennent les bus.

Pour conclure, elle rappelle que cela avait été entériné par un vote, l'an dernier, en Conseil d'Administration. Elle invite les parents à la saisir s'ils souhaitent un nouveau changement.

3) La sonnerie étant inaudible dans la cour, pouvons nous trouver une solution ?

Une demande a été faite au début de l'année scolaire 2008/2009 au Conseil Général. Celui-ci a mandaté la société R.M.H pour l'installation d'un haut parleur supplémentaire.

Pour le technicien qui s'est déplacé le 6 février 2009, il ne lui était pas vraiment possible de l'installer définitivement avant de déterminer l'endroit le plus approprié.

4) Dans certaines classes, serait-il possible de monter le chauffage ?

Madame BLANC a sollicité, au début de l'année scolaire, un audit au prestataire Inter Industrie Thermique.

Madame MOTROT informe les membres qu'elle a contacté le responsable de la société qui lui a répondu que les installations sont vétustes.

Dans le cadre de la rénovation, il sera demandé au Conseil Général, de revoir les installations de chauffage.

5) Depuis plusieurs mois, dans les salles 4, 6 et 8 et dans la salle 21 des fenêtres sont cassées, serait-il possible de les remplacer ?

Un dépôt de plainte a été déposé le **04 septembre 2008** et transmis au Conseil Général. Ce dossier est en cours d'instruction au service des sinistres.

Madame MOTROT informe les membres qu'elle a contacté Madame ANDRIEU à ce sujet.

Elle précise qu'un devis n'a été établi qu'en 2009, faute de crédits et que les vitres seront remplacées dès que les bons de commande seront signés par le Conseil Général.

6) Les portes du grand bâtiment sont extrêmement lourdes. Les élèves ont beaucoup de mal à les ouvrir. Que pouvons nous faire ?

Madame BLANC répond qu'en terme de sécurité, il n'est pas possible de modifier la fermeture du bâtiment.

Madame MOTROT ajoute qu'il n'est pas possible de changer ces portes sans l'accord du Conseil Général.

7) Régulièrement à la cantine, se pose le problème de la quantité et de la qualité de la nourriture, ainsi que des problèmes de choix à la fin des services. Quelles améliorations pourraient être apportées ?

Madame BLANC précise que les grammages sont respectés. Cela est confirmé par Mme MOTROT.

Quant au choix des entrées, Mme BLANC explique que lorsque quatre entrées sont proposées, il est évident, qu'en fin de service, le choix est plus restreint. La solution serait de proposer une seule entrée mais ce serait regrettable.

Par ailleurs, le service restauration est correctement assuré. Depuis le mois de septembre, Madame BLANC a constaté qu'il y a eu seulement 2 retards dus à des problèmes de cuisson du plat chaud.

Quant à la qualité, Madame BLANC précise que les personnels de restauration scolaire s'attachent à préparer des repas avec des produits frais et qu'il ne faut pas confondre le goût des élèves et la qualité des denrées.

Claire COLLIN, élève présente et demi-pensionnaire témoigne qu'elle est satisfaite des plats proposés et « qu'elle mange tout son plateau » (entrée, plat principal et dessert).

Enfin, Madame BLANC décide qu'un cahier sera mis à la disposition des élèves, sous la responsabilité des surveillants, pour que soient inscrits les problèmes les jours où il y en aura réellement.

Questions de l'APLE :

La parole est donnée à Mme Clément.

- 1) Liaison CM2 – 6^{ème}, 3^{ème}-seconde : comment seront-elles organisées et à quelle date ?
 - Reconduction du dispositif choisi l'année passée : des délégués volontaires de 6^{ème}, 5^{ème} et 4^{ème} présentent le collège à des élèves de CM2 dans leur école. Pour ce faire, ils auront préparés des exposés et (peut-être) un CD de photos illustrant leur présentation. Les visites de nos élèves dans les écoles auront lieu fin mai, début juin.
 - En ce qui concerne les enseignants CM2 – 6^{ème} : Mme Blanc précise que le jour de la réunion présidée par Monsieur l'Inspecteur d'Académie le 11 février réunissant des IEN, des IPR et des principaux, elle a déposé la demande d'un stage pour 2009-2010 qui pourrait avoir lieu après les évaluations d'entrée en 6^{ème}.

Liaison 3^{ème} – seconde.

- 1^{er} volet de la liaison 3^{ème}/seconde : formation commune des délégués de 3^{ème} et de seconde au lycée.
- Les ambassadeurs : des élèves de 1^{ère} sont intervenus dans les classes de 3^{ème} le mardi 3 février pour présenter le lycée S.Signoret.
- Une séance de travail commune entre des enseignants de 3^{ème} et ceux de seconde est prévue début juin.

- 2) Selon les enfants, il y aurait des jeux dangereux dans la cour. Qu'en est-il . Quelles actions de prévention pouvez-vous mettre en place ou peut-être avez-vous déjà mis en place ?

Il y a eu des jeux dangereux dans la cour. Grâce à la vigilance des CPE et des surveillants, ce phénomène est pour l'heure enrayé. Certains élèves pris en faute, pour ce motif, ont été sanctionnés.

Mme Blanc précise qu'il serait préjudiciable de stigmatiser ce phénomène par une information dans les classes.

Quant à la prévention : le théâtre Aleph (théâtre interactif) doit faire une intervention autour du respect et de la loi du silence auprès des élèves de 5^{ème}. La date n'est pas définie à ce jour.

- 3) Informations sur le site du collège. Est-il possible d'y faire figurer la liste des fournitures scolaires pour la rentrée 2009-2010 ? (bien sûr quand elle sera élaborée). Est-ce que les informations faites par les intervenants extérieur, à destination des parents (drogue, sexualité, etc...) peuvent également figurer sur le site. Ces

manifestations peuvent intéresser d'autres parents que les parents des élèves des niveaux concernés.

Les listes de fournitures seront diffusées sur le site du collège, ainsi que les différentes interventions de partenaires extérieurs à l'attention des parents d'élèves.

- 4) Conseils de classe : Vous est-il possible de fournir aux parents délégués, un relevé de notes à conserver ? Avec seulement les moyennes par matières, le rang ainsi que la moyenne globale de chaque élèves.

Nous ne souhaitons pas que les tableaux récapitulatifs des moyennes soient conservés par les élèves et parents délégués. Ces documents ne sont, en effet, pas anonymes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 30.

La présidente,

La secrétaire de séance,

S.Blanc

M.A.Motrot